



## L'aide à la vie partagée dans un habitat inclusif

Réservé aux +de 65 ans, cette nouvelle prestation entend favoriser l'accès des personnes âgées ou en situation de handicap en contribuant au financement de leur projet d'habitat inclusif.

Publié le 16/09/2024 - Mise à jour le 04/11/2024

## Comment pouvons-nous vous aider ?

L'Aide à la Vie Partagée (AVP) est une nouvelle prestation sociale destinée à favoriser l'accès à un mode d'habitat intermédiaire soutenant l'inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en leur permettant de contribuer au financement d'un projet de vie sociale et partagée. La prestation est individuelle mais versée au porteur de projet d'habitat inclusif, en tant que personne morale garante du projet et signataire d'une convention avec le Conseil départemental. Elle lui permet de financer le projet de vie partagée, afin d'accompagner la co-construction du "vivre ensemble" choisi et solidaire et de l'animer.

## Pour qui ?

Les personnes de + de 65 ans ou adultes en situation de handicap ayant choisi de vivre dans un habitat « accompagné, partagé et intégré à la vie locale ». Idéal pour ceux qui souhaitent continuer à vivre dans un « chez soi », au sein d'un habitat à taille humaine, où elles se sentent en sécurité et participent à un projet de « vivre ensemble » avec d'autres habitants ayant les mêmes valeurs.

Pour y avoir droit, vous devez être :

- en situation de handicap, titulaire d'un droit attribué par la MDPH ou d'une pension d'invalidité,
- âgé de 65 ans et plus,
- dans un habitat inclusif dont le porteur de projet de vie partagée a signé avec le Conseil départemental, une convention pour le déploiement de l'Aide à la vie partagée (AVP) dans le Gard.

## Comment en bénéficier ?

Pour en bénéficier, adressez-vous directement au porteur de projet de l'habitat inclusif. Il évaluera votre demande et pourra, si vous choisissez d'intégrer le projet, vous proposer de remplir un dossier d'attribution de l'Aide à la Vie Partagée (AVP).

Il est également possible de participer aux activités proposées sans déclencher l'AVP, simplement en adhérant au projet de vie sociale et partagée, selon les modalités définies par le porteur de projet.



## Qui contacter ?

Si vous êtes une « personne morale » : Commission des financeurs de l'habitat inclusif  
: [habitat.inclusif@gard.fr](mailto:habitat.inclusif@gard.fr)

Si vous êtes « une personne physique » : directement auprès du porteur de projet identifié et choisi, selon la liste ci-contre.

- **"Les Santolines" à Alès.**  
Contact : CCAS d'Alès - [04 66 54 23 23](tel:0466542323)
- **"Le Pas de Côté" à Alès.**  
Contact : Un toit partagé Association d'UNAPEI 30 et VIVADOM Autonomie  
6 rue de la Mazade à Clavières
- **"Le Parc des Cordeliers" à Anduze.**  
Contact : Mairie d'Anduze - [04 66 61 80 08](tel:0466618008)
- **"Le Club des Six" à Beaucaire.**  
Contact : [Association Le Club des 6 Groupement solidaire HOMNIA](#)
- **"Les Villas de Sainte Barbe" à Gagnières.**  
  
Contact : S.A.S AMCS Promotion Roussirol - [04 66 07 18 72](tel:0466071872)
- **"Céza Ouvre-toi" à Génolhac.**  
Contact : Association ARED La Cézarenque - [04 66 61 10 52](tel:0466611052)
- **"Résidence Christophe Collomb" au Grau-du-Roi.**  
Contact : CCAS de Le Grau du Roi - [04 66 53 98 10](tel:0466539810)
- **"Les Petits Jardins" à Montaren-et-Saint-Médiers.**  
Contact : [Association Le Club des 6 Groupement solidaire HOMNIA](#)
- **"Le Patio des Hirondelles" à Nîmes.**  
Contact : Association Habitat et Humanisme du Gard - [04 66 23 64 89](tel:0466236489)
- **"Clair Soleil" à Nîmes.**  
Contact : Maison de Santé Protestante de Nîmes - [04 48 21 03 60](tel:0448210360)
- **"Les Sources de la Garrigue" à Nîmes.**  
Contact : Maison de Santé Protestante de Nîmes - [04 66 62 54 54](tel:0466625454)
- **"Colorama" à Nîmes.**  
Contact : Maison de Santé Protestante de Nîmes - [04 66 62 54 54](tel:0466625454)
- **"Habitat inclusif" à Nîmes.**  
Contact : CCAS de Nîmes au - [04 66 76 84 84](tel:0466768484)
- **"Le Club des Six" à Vauvert.**  
Contact : [Association Le Club des 6 Groupement solidaire HOMNIA](#)
- **"Résidence Marolyne" à Saint-Hilaire-de-Brethmas.**  
Contact : S.A.S Le Mûrier - 31 che Bas Rieu



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*[04 66 76 76 76](tel:0466767676)*